

## Séance du conseil municipal du mercredi 27 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt-sept janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Etaient présents :** M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAINOT, 1<sup>ère</sup> adjointe - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3<sup>ème</sup> adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4<sup>ème</sup> adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5<sup>ème</sup> adjointe - M. Alain BRARD - M. Lawrence BARBIER - Mme Christelle LEMAIRE (*à partir de la question n° 3*) - M. Fabrice ROTH - M. Vincent LAGOUE - M. Jean-Pierre HÉNAFF - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER - Mme Jessica CHÂTELET - M. Jacques BROSSARD - M. Lionel MAUFRAIS - Mme Leila ELABDI.

**Etaient absents :** M. Jérôme LEGOFF, 2<sup>ème</sup> adjoint - Mme Sophie DE COCK.

**Pouvoirs :** M. Jérôme LEGOFF à M. Patrice GAUTIER,  
Mme Sophie DE COCK à M. Lionel MAUFRAIS.

**Secrétaire de séance :** M. Fabrice ROTH a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 20 janvier 2021 et affichée à la porte de la Mairie le 20 janvier 2021.  
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 27 janvier 2021.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 16 décembre 2020 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

### **Délibération n° 2021-01-01**

**Objet : Modification n° 2 du PLUi-H : Soutien au projet de deux associations à La Ville Josse**

Dans le cadre du développement de la commune et voyant son attractivité grandir, deux associations existantes « Le Jardin des Hérissons » et « Reprendre la main » souhaitent se développer et pérenniser leurs projets au lieu-dit La Ville Josse.

Ce corps de ferme a été acquis en décembre 2020 par Monsieur Mickaël Pépin.

Le site actuellement situé en zone A dite « Agricole », approuvé par le PLUi-H en janvier 2020, autorise uniquement les installations et constructions nécessaires à l'exploitation agricole. Or le projet de développement du site de la Ville Josse par ces deux associations s'oriente plus vers le zonage dit Nt – « Naturelle à vocation touristique » accueillant des activités touristiques. La création d'une STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitée) où sont autorisées les nouvelles constructions liées au tourisme est donc nécessaire.

Le projet s'inscrit autour du jardin pédagogique mais doit aussi trouver un équilibre économique, c'est pourquoi il est porté par plusieurs aspects, notamment :

- La création d'un jardin pédagogique mandala ouvert à la formation, échanges, partage,
- La création d'un camping,
- Réhabilitation des bâtiments centraux en gîtes et chambres d'hôtes (superficie 670 m<sup>2</sup>) avec mise aux normes des réseaux eaux usées par un système phytosanitaire,
- Aménagement d'un hangar pour accueillir les visiteurs (superficie 164 m<sup>2</sup>),
- Utilisation d'un bâtiment de 280 m<sup>2</sup> pour l'installation d'un atelier de recyclerie avec l'association « reprendre la main »,

- Utilisation d'un bâtiment de 300 m<sup>2</sup> consacré au stockage de matériel.

Afin de montrer l'intérêt qu'un tel projet se développe sur la commune d'Évran, il est proposé de soutenir le projet des deux associations « Le Jardin des Hérissons » et « Reprendre la main » par Monsieur Mickaël Pépin auprès de Dinan Agglomération et de demander que l'emprise proposée en pièce annexe d'une superficie d'environ 2.5 hectares puisse être étudiée attentivement par Monsieur le Président de Dinan Agglomération afin de bénéficier d'un changement de zonage lors de la prochaine modification du PLUi-H de 2021.

**Vu** la demande de Monsieur Mickaël Pépin ;

**Vu** le projet d'association, de développement et la pérennisation des deux associations « Le Jardin des Hérissons » et « Reprendre la main » ;

**Vu** le PLUi-H approuvé en janvier 2020 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « Aménagement » du 22 janvier 2021 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **DÉCIDE** de soutenir le projet de Monsieur Mickaël Pépin au lieu-dit La Ville Josse,
- **AUTORISE** le Maire à manifester un grand intérêt à ce projet auprès de Monsieur le Président de Dinan Agglomération,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de Dinan Agglomération.

~~~~~

#### **Délibération n° 2021-01-02**

**Objet : Régularisation foncière des propriétés privées utilisées par le domaine public et fixation du prix d'acquisition**

Il a été constaté qu'environ 10 000 m<sup>2</sup> de surfaces foncières appartenant à des propriétaires privés sont utilisées par la collectivité, soit par des voies entières, des délaissés, des espaces publics réalisés et entretenus par la commune depuis de nombreuses années.

Pour régulariser ces emprises et les acquérir, il faut dans un premier temps convenir du prix d'acquisition, puis faire appel à un géomètre pour délimiter l'emprise concernée et enfin établir un acte notarié.

**Vu** l'avis favorable de la commission « Aménagement » du 22 janvier 2021 ;

**Considérant** que ces emprises appartiennent à des personnes privées mais ont été réalisées et entretenues par la commune depuis de nombreuses années, la commission « Aménagement » propose de fixer le prix d'acquisition à 1 euro symbolique par propriétaire concerné par le sujet ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **DÉCIDE** de procéder à la régularisation foncière de ces surfaces,

- **FIXE** le prix à 1 euro symbolique par propriétaire,
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire et notamment l'acte notarié à intervenir.

~~~~~

**Délibération n° 2021-01-03****Objet : Aménagement d'un espace extérieur de gymnastique et musculation ou « street workout »**

Le street workout est une pratique physique de musculation et de gymnastique. Il s'adresse à un public très large permettant de développer force, endurance, souplesse, équilibre, agilité etc.

M. Vincent LAGOGUÉ, élu en charge des sports et de la jeunesse, a étudié la faisabilité d'un tel aménagement :

- Localisation : rive droite du chemin de halage en amont du Skate Park / Tiers lieu
- Superficie : 11 mètres sur 9 mètres

**Vu** l'avis favorable de la commission « Jeunesse & Animations » réunie le 5 janvier 2021 ;

**Vu** l'avis favorable du service des voies navigables de la Région Bretagne (*une autorisation écrite devra être sollicitée*) ;

**Vu** le projet présenté par M. Vincent LAGOGUÉ :

*Mme Christelle LEMAIRE entre en séance à 19h15 et prend part aux délibérations et au vote.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **DÉCIDE** d'inscrire ce projet au budget primitif 2021 de la commune pour un montant d'environ 20 000 € HT (entreprise pour la fabrication et la pose, matériaux et location d'équipements pour la préparation du terrain etc.),
- **SOLLICITE** une subvention à hauteur de 30 % auprès du Conseil Régional de Bretagne au titre de l'amélioration des services de base des canaux de Bretagne,
- **PROGRAMME** la réalisation de ce projet entre mai et novembre 2021.

~~~~~

**Délibération n° 2021-01-04****Objet : Subvention au Stade Evrannais 2021**

**Vu** la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations d'utilité publique à but non lucratif et notamment son article 6 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1611-4, L2121- 29, L2313-1 et L2541-12 ;

**Considérant** que l'association « Le Stade Evrannais », en raison de sa mission d'intérêt général, présente un intérêt pour la collectivité et répond à un besoin de la population ;

**Considérant que** depuis septembre 2019 et pour une durée de 3 ans, le poste d'animateur sportif employé par l'association « Le Stade Evrannais » est cofinancé par l'association, la mairie d'Évran et Dinan Agglomération à contribution égale (Année 2019 : 2 667 €, Année 2020 : 8 000 €, Année 2021 : 8 000 € et Année 2022 : 5 333 €) ;

Ce poste permet le développement de la pratique et l'apprentissage du football par les jeunes de différentes tranches d'âges, dont les familles résident à Évran et dans les communes voisines. Il permet aussi un renforcement des activités proposées aux jeunes par le service Jeunesse de la mairie.

Monsieur le Maire propose, comme en 2019 et 2020, de voter la subvention au Stade Evrannais dès le début de l'année afin qu'elle puisse être versée au premier trimestre 2021 étant donnée la charge financière que représente ce poste sur la trésorerie de l'association.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 8 000 € au Stade Evrannais au titre de l'année 2021,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget de la commune, à l'article 6574,
- **RAPPELLE** que toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des représentants de la collectivité,
- **RAPPELLE** que les associations subventionnées sont tenues de fournir une copie de leur bilan et compte de résultats.

~~~~~

#### **Délibération n° 2021-01-05**

#### **Objet : Centre Municipal de Santé**

**Vu** la délibération n° 2020-08-13 en date du 30 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de créer un Centre Municipal de Santé ;

**Vu** la délibération n° 2020-09-04 en date du 28 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a retenu le cabinet HIPPOCRATE DEVELOPPEMENT en qualité de consultant pour l'accompagner dans la création du Centre Municipal de Santé ;

**Vu** le projet de santé et l'étude budgétaire réalisés par le cabinet HIPPOCRATE DEVELOPPEMENT ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **VALIDE** la création du Centre Municipal de Santé.

~~~~~

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.***

~~~~~

*Délibérations prises lors de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2021 : n° 2021-01-01, 2021-01-02, 2021-01-03, 2021-01-04 et 2021-01-05.*

|                                      |                     |                                   |
|--------------------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| M. Patrice GAUTIER                   | Mme Caroline GAINOT | <i>Absent</i><br>M. Jérôme LEGOFF |
| Mme Jacqueline PLANCHOT              | M. Loïc MAUFRAIS    | Mme Morgane BERNARD               |
| M. Alain BRARD                       | M. Lawrence BARBIER | Mme Christelle LEMAIRE            |
| M. Fabrice ROTH                      | M. Vincent LAGOGUÉ  | M. Jean-Pierre HÉNAFF             |
| Mme Gaëlle JEANNE                    | Mme Carole VIVIER   | Mme Jessica CHÂTELET              |
| M. Jacques BROSSARD                  | M. Lionel MAUFRAIS  | Mme Leila ELABDI                  |
| <i>Absente</i><br>Mme Sophie DE COCK |                     |                                   |

**Affiché le : 08-02-2021**